

LE SPORT

DANS LES GRANDES VILLES, AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLES

**UN INVESTISSEMENT D'AVENIR AU SERVICE
DE L'ALLIANCE DES TERRITOIRES**





SOMMAIRE

- 01 AVANT-PROPOS**
- 02 LES TERRITOIRES AYANT RÉPONDU À L'ÉTUDE**
- 03 INTRODUCTION**
- 04 CE QU'IL FAUT RETENIR**
- 05 LE SPORT EN FRANCE :
UNE COMPÉTENCE PARTAGÉE**
 - Politiques sportives territoriales : l'affirmation d'une compétence « partagée »
 - Sport et grandes intercommunalités : les ressorts d'une logique intégrée
 - Vers une compétence sport obligatoire dans les métropoles ?
- 06 QUEL BUDGET ALLOUÉ AU SPORT
DANS LES GRANDES VILLES ET MÉTROPOLES ?**
 - À qui profite le budget dédié au sport ?
 - Des dépenses majoritairement fléchées vers le fonctionnement
 - Des dépenses... et des recettes
 - La contribution du monde économique plébiscitée
 - Investissements dans le domaine du sport : quelle place pour les fonds européens ?
- 07 LE SPORT JOUE COLLECTIF :
UNE LOGIQUE TRANSVERSALE
AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES**
- 08 LE SPORT, VECTEUR D'INTER-TERRITORIALITÉ ?**
 - Quel dialogue territorial aujourd'hui ?
 - Conférences régionales du sport : vers une décentralisation des politiques sportives
 - Quelles relations avec les fédérations et les clubs ?
- 09 JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 :
UNE OCCASION À SAISIR POUR LES TERRITOIRES**
- 10 POUR ALLER PLUS LOIN : QUELLE PLACE
ET QUELLES PERSPECTIVES POUR LE SPORT
DANS NOTRE SOCIÉTÉ DEMAIN ?**

01 AVANT-PROPOS



Depuis le début de l'année 2018, les élus et techniciens des grandes villes et métropoles ont participé activement aux réflexions sur la gouvernance du sport qu'il s'agissait de faire évoluer pour la rendre plus agile, performante et proche des besoins des territoires dans leur diversité. Je salue, à cet égard, l'installation, en avril 2019, de l'Agence nationale du sport (ANS) dont France urbaine est membre fondateur. Sa création est récente, sa mise en fonctionnement demande encore quelques ajustements mais elle incarne l'objectif de faire de la France une vraie nation sportive, notamment en prévision des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024.

Une nation qui compose avec ses territoires : les politiques liées au sport doivent, en effet, être appréhendées à partir du terrain, au plus près des habitants, des familles, des usagers, des pratiquants.

Il est important de prendre en compte ces particularités territoriales si l'on souhaite demain traduire en actes cette ambition collective de faire du sport une composante pleine et entière de l'action publique locale. Une ambition que portent avec conviction les grandes villes et métropoles par l'appui à des démarches valorisant l'utilité sociale du sport, pour répondre aux enjeux des solidarités, de la cohésion sociale, de la santé, de la transition écologique et du vivre-ensemble.

Les grandes villes, communautés et métropoles n'ont évidemment pas la prétention d'exercer la compétence sport de manière exclusive : du reste, les textes en vigueur indiquent qu'il s'agit bien d'une compétence partagée. Aux côtés des élus, l'État, le monde sportif, les fédérations, les clubs et les acteurs économiques d'horizons divers forment une équipe essentielle au développement de la pratique physique et sportive et à la promotion du sport de haute performance.

Les prochaines conférences régionales du sport, issues de la loi du 1^{er} août 2019 permettront de faire dialoguer utilement les différentes parties, dans un cadre territorial stabilisé et dans un souci de subsidiarité et d'intelligence partagée. Il sera important d'y inclure les usagers mais également les bénévoles et acteurs associatifs, indispensables à la vitalité du sport au quotidien.

Les grands événements sportifs que la France aura l'honneur d'accueillir ces prochaines années doivent être l'occasion de décloisonner l'accès aux activités physiques et sportives, en suscitant des appétences, des vocations, des intérêts. Le sport doit devenir un enjeu de société au-delà des résultats sportifs proprement dits, au service d'un mieux-être collectif et d'une confiance renouvelée.

C'est pourquoi France urbaine et ses membres sont heureux de pouvoir mettre à disposition, à travers cette étude, un panorama précis et détaillé des contributions des grands ensembles urbains aux politiques sportives, tant dans le domaine du sport de haut niveau que des sports du quotidien, dans l'esprit de « l'Alliance des territoires » que nous défendons ■



Jean-Luc MOUDENC

Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole



02

LES TERRITOIRES AYANT RÉPONDU À L'ÉTUDE

Cette étude se base sur le recueil d'informations et de questionnaires issus des adhérents de France urbaine.

Les participants à l'étude :

VILLES (21)

- Angers
- Argenteuil
- Besançon
- Caen
- Colombes
- Dijon
- Grenoble
- Limoges
- Le Mans
- Metz
- Montpellier
- Montreuil
- Mulhouse
- Nice
- Nîmes
- Paris
- Pau
- Rennes
- Saint-Étienne
- Toulouse
- Strasbourg

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ET COMMUNAUTÉS URBAINES (10)

- Amiens Métropole
- Angers Loire Métropole
- Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
- Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Communauté urbaine de Caen-la-Mer
- Communauté urbaine de Dunkerque
- Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise
- Communauté urbaine Le Mans Métropole
- Grand Besançon Métropole
- Mulhouse Alsace Agglomération

MÉTROPOLES (12)

- Métropole Aix-Marseille Provence
- Brest Métropole
- Clermont Auvergne Métropole
- Dijon Métropole
- Eurométropole de Strasbourg
- Métropole du Grand Lyon
- Metz Métropole
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Métropole du Grand Nancy
- Métropole Rouen Normandie
- Saint-Étienne Métropole
- Toulouse Métropole





03 INTRODUCTION

La gouvernance du sport en France a été refondée: d'une logique centralisée et descendante qui prévalait en matière d'orientation des politiques sportives, se profile un schéma de gouvernance partagée et de co-construction mobilisant les collectivités territoriales, l'État, le mouvement sportif et les acteurs du monde économique. Cette nouvelle gouvernance du sport trouve sa traduction dans l'Agence nationale du sport (ANS) qui, officiellement lancée le 24 avril 2019, repose sur deux piliers: le développement du sport pour tous et le soutien à la haute-performance.

Parmi les ambitions de cette gouvernance du sport renouvelée, figure la reconnaissance du rôle prépondérant des collectivités territoriales dans le fonctionnement du sport en France. Un leitmotiv rappelé par France urbaine pendant la période de concertation: le financement conséquent et majoritaire issu des collectivités, principalement des grandes villes et grandes intercommunalités, devait désormais se traduire par une représentation juste et équitable au sein des instances constituées. La capacité de décision se justifie surtout par la façon dont les politiques sportives sont appréhendées en lien avec les enjeux de santé, d'éducation, de transition écologique, de cohésion sociale, etc.

C'est tout l'enjeu de cette étude, qui vise à la fois à quantifier et qualifier la place des grandes villes et grandes intercommunalités dans la structuration des politiques sportives: quels apports financiers? Comment et à quel escient le sport s'intègre-t-il dans les autres politiques publiques? Quelles visions du sport à moyen et long terme?

L'ensemble des éléments de réponse recueillis, issus d'une quarantaine de grandes villes, grandes intercommunalités et métropoles, permet ainsi de mieux mesurer la façon dont le sport est investi sur les territoires, à l'aune du nouveau rôle auquel l'activité physique et sportive est appelée à jouer dans notre société ■





04

CE QU'IL FAUT RETENIR

UN LARGE FINANCEMENT DES GRANDES VILLES ET MÉTROPOLIS DANS LE SPORT

Comme l'on pouvait s'y attendre, l'étude démontre, chiffres à l'appui, que les grandes villes, intercommunalités et métropoles sont de puissants pourvoyeurs de financements publics, au service des politiques sportives dans les territoires.

Au sein du bloc local, ce sont naturellement les principaux contributeurs tant dans le soutien aux sports du quotidien que dans l'accompagnement du sport de haut niveau et de haute performance. En comparaison des départements ou régions et sans, pour autant, vouloir inutilement établir de concurrence entre échelons d'administration territoriale, les grands territoires urbains apparaissent incontournables dans la mise à disposition de grands équipements structurants, à même d'accueillir des compétitions d'envergure nationale, européenne voire internationale.

De même, les grandes villes et leurs regroupements sont particulièrement investis dans les pratiques sportives et l'encouragement à l'activité physique, via les soutiens aux clubs amateurs, les dispositifs scolaires, péri et extrascolaires dédiés, le financement d'équipements et de structures associatives dédiées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le soutien renouvelé au sport féminin ou au sport sur ordonnance et toutes les initiatives prises pour encourager la pratique du handisport.

VERS UNE ALLIANCE MÉTROPOLE/RÉGION AU SERVICE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

À la lumière des réponses apportées par les adhérents de France urbaine et dans la suite de la création, au printemps 2019, de l'Agence nationale du sport (ANS), il apparaît que le couple intercommunalité/région s'impose dans la gouvernance souhaitée des futures politiques sportives. Les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015) sont passées par là et les intercommunalités et régions sont regardées,

par nombre d'élus et techniciens, comme les échelons pertinents et appropriés de gouvernance du sport sur les territoires.

La mise en place progressive de conférences régionales du sport n'est pas étrangère à ce constat et ces préconisations : ces instances seront demain stratégiques pour la déclinaison des politiques sportives au plus près des territoires, en réunissant les acteurs publics et privés concernés et en organisant, par ailleurs, des conférences des financeurs. Face à de nouvelles régions au périmètre parfois critiqué parce que trop large (les fameuses « régions XXL »), les agglomérations urbaines apparaissent comme des structures de proximité en capacité de faire vivre une subsidiarité intelligente, ajustée aux besoins des habitants.

Il reste toutefois encore du chemin à parcourir pour faire vivre au quotidien cette « Alliance des territoires ». En effet, si plusieurs répondants ont appelé de leurs vœux un approfondissement de l'échelle régionale de gouvernance, ils ajoutaient aussitôt qu'il importait que ce partenariat se décline sur la base d'un dialogue d'égal à égal entre collectivités, loin de tout chef de file. Sur ce point, il convient de noter que les associations d'élus sont totalement en phase : au cours des échanges qui ont précédé la création de l'ANS, elles ont rappelé, à plusieurs reprises, qu'il convenait de repousser toute notion de tutelle d'une collectivité sur une autre.

LA DIMENSION TRANSVERSALE DU SPORT DANS LES TERRITOIRES

L'étude vient confirmer la dimension transversale et intégrée que le sport a pris ces dernières années dans les grandes villes, communautés et métropoles. Les décideurs ne le regardent plus comme jadis, telle une politique récréative et/ou occupationnelle mais bien comme un vecteur important d'attractivité pour leurs territoires, de bien-être, de santé et de cohésion sociale pour les populations. En outre, les enjeux de transition écologique et de développement durable sont de plus en plus intégrés dans l'organisation des événements et manifestations sportifs.

En d'autres termes, loin est le temps où le sport n'était qu'une question d'équipements et d'infrastructures. Certes, ces dernières sont indispensables pour proposer une offre d'activités la plus variée possible aux personnes et familles.

Toutefois, le sport se pense de plus en plus désormais comme un levier de développement économique et d'aménagement urbain (pistes dédiées aux vélos, sport outdoor, etc.) et comme un moyen de promouvoir des politiques de santé, d'urbanisme et de mobilités ambitieuses ajustées aux demandes sociales et sociétales de nos concitoyens.

Du reste, au regard des enveloppes mobilisées sur certains sites, il s'agit d'une orientation politique forte et assumée chez nombre d'élus des grandes villes, communautés et métropoles. Pour ces derniers, le sport emporte avec lui des dimensions sociales, économiques, générationnelles, culturelles qu'il est primordial de mettre en avant pour la cohésion et l'attractivité de leurs territoires, au service de villes à la fois désirables, durables et solidaires.

PRISE DE COMPÉTENCES : DES SITUATIONS CONTRASTÉES SELON LES VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS

Les réponses fournies par les répondants montrent une hétérogénéité de situations concernant la prise de compétences sport entre les grandes villes et leurs groupements. Ainsi, contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer avec la montée en puissance de l'intercommunalité, le sport reste encore largement de compétence municipale. Les élus des grandes villes sont attachés à conserver cette compétence dans leur périmètre de responsabilité, la plupart ayant un adjoint en charge de la thématique, avec une direction dédiée. On l'a vu, le sport est un enjeu important et stratégique, qui met au contact de nombreux administrés et c'est sans doute ce lien de proximité que les élus urbains veulent conserver.

On observe toutefois une mutualisation de plus en plus perceptible des services sports de la ville-centre et de la métropole.

En outre, la métropole a désormais la compétence de gestion des équipements sportifs rayonnants (ou « structurants ») sur son territoire, dits d'intérêt communautaire ou métropolitain : grands stades, piscines, patinoires, etc. L'organisation de manifestations d'envergure nationale et/ou européenne (marathons, championnats européens, mondiaux, etc.) leur est de plus en plus confiée.

À noter par ailleurs qu'il n'existe pas de lien entre la compétence intercommunale et les moyens effectivement mobilisés. Autrement dit, ce n'est pas parce que la compétence sport a été prise par l'agglomération que pour autant les moyens suivent et réciproquement : les exemples de la Métropole de Saint-Étienne et de la communauté urbaine du Grand Besançon, qui n'ont pas la compétence sport, sont assez éclairants à ce titre, au regard des sommes significatives mobilisées par les deux collectivités au service des politiques sportives.

Au total, on observe que les budgets sport les plus conséquents sont aujourd'hui alloués par les grandes villes. Il convient aussi d'observer qu'au sein des intercommunalités, ce sont les communautés d'agglomération et communautés urbaines qui ont, en proportion, des budgets plus significatifs que les métropoles, de création plus récente. À ce titre, les métropoles de Montpellier et du Grand Nancy se distinguent pour leur haut niveau d'engagement financier, au service des politiques sportives sur leur territoire ■



05

LE SPORT EN FRANCE: UNE COMPÉTENCE PARTAGÉE

POLITIQUES SPORTIVES TERRITORIALES : L’AFFIRMATION D’UNE COMPÉTENCE « PARTAGÉE »

Le sport en France repose sur un postulat : il est d’intérêt général. Son apport, ses effets sur la société sont indiscutables, contribuant amplement au vivre-ensemble et favorisant pleinement le mieux-être. En tant que politique publique à part entière, il est investi par la puissance publique, collectivités territoriales en tête. Leur contribution commune se manifeste par le financement des équipements de proximité et grands équipements, les subventions versées aux associations sportives, l’organisation de grands événements, le soutien à la haute-performance, etc.

« Les collectivités territoriales [...] constituent le centre de gravité du sport en France : à la fois sur le plan financier en tant que premier contributeur pour le sport en volume de dépenses, mais également parce que ces ressources sont fléchées en très grande part vers le sport pour tous, au travers de la mise à disposition d’équipements sportifs de proximité et du soutien des clubs de sport locaux »¹

Au fil des différentes étapes de la décentralisation, chaque strate représentative de collectivité territoriale a exprimé le souhait de maintenir son rôle dans l’orientation et la structuration des politiques publiques sportives. Si leur investissement demeure variable selon les territoires, ce souhait de maintenir la compétence sport « partagée » traduit l’ambition commune d’ancre le sport dans la société et dans les territoires.

Si la loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 a confirmé le maintien d’une clause de compétence partagée entre les communes, les départements et les régions, la loi du 7 août 2015 portant *Nouvelle organisation territoriale de la République* (NOTRe) en a consacré la portée législative, précisant par ailleurs certaines dispositions. Outre le transfert des Centres de ressources, d’expertise et de performance sportive (CREPS) aux régions, la loi NOTRe a prévu le transfert automatique

de compétences du département à la métropole dans différents domaines, dont la jeunesse et les équipements sportifs. L’article 90 du Chapitre III précise que « par convention passée avec le département, la métropole exerce à l’intérieur de son périmètre, par transfert, en lieu et place du département, ou par délégation, au nom et pour le compte du département, tout ou partie des groupes de compétences » visés par la loi (*action sociale, personnes âgées, tourisme (...), culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport, ou une partie de ces compétences, etc.*)

Exprimé au préalable dans la loi du 27 janvier 2014 dite de *Modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles* (MAPTAM), ce transfert de certains domaines de compétences du département à la métropole a surtout concerné le Fonds de soutien au logement (FSL) et le Fonds d’aide aux jeunes (FAJ)², les « équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport » - équipements sportifs dont les collectivités territoriales, majoritairement le bloc local, sont propriétaires à 80 % - étant en réalité peu voire pas concernés.

Cette clause de compétence partagée se traduit par la participation de l’ensemble des collectivités territoriales au financement du sport. En 2016, leur contribution se portait à 9,2 milliards d’euros, dont une part significative provenait du bloc local, estimée à 8,6 milliards - soit 93,5 % du total -, 491 millions d’euros pour les départements (5 %), 143 millions pour les régions (1,5 %)³. Si cette enveloppe est conséquente, elle est moins importante que les crédits engagés en 2014, de l’ordre de 12,6 milliards d’euros.

¹ « *Le financement des politiques sportives en France : bilan et perspectives* », Rapport de la députée LREM de la Nièvre, Perrine Goulet, novembre 2018

² <http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/publications/metropole/metroscope-60-pages-juin-2017-bd.pdf>

³ « *Le financement des politiques sportives en France : bilan et perspectives* », Rapport de la députée LREM de la Nièvre, Perrine Goulet, novembre 2018

Les dépenses des collectivités territoriales représentent environ 70 % de la dépense publique sportive, les 30 % restant étant du ressort de l'État, dont la priorité est le sport de haut-niveau/sport professionnel et soutien aux grands événements sportifs internationaux (GESI), et surtout au sport-scolaire porté par le ministère de l'Éducation nationale, lequel engage les 3/4 des dépenses.

SPORT ET GRANDES INTERCOMMUNALITÉS: LES RESSORTS D'UNE LOGIQUE INTÉGRÉE

L'intercommunalité dispose d'une place de plus en plus centrale dans le paysage institutionnel local: sans remettre en cause les prérogatives et le champ d'action des communes, elle permet d'orchestrer à l'échelle des bassins de vie un ensemble de politiques publiques en cohérence avec les spécificités des territoires et les besoins des habitants. Une logique qui prévaut tout particulièrement pour les politiques sportives.

Sur les 22 métropoles institutionnelles, 5 ne disposent pas de la compétence sport (Rennes Métropole, Saint-Étienne Métropole, Métropole Nice Côte d'Azur, Métropole du Grand Paris, Metz Métropole). Pour autant, l'absence de prise de compétence ne traduit pas l'absence de moyens dédiés: Saint-Étienne Métropole a consacré en 2019 plus de 8 millions d'euros aux politiques sportives (2,8 % du budget total), ventilés notamment dans « *la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs déclarés d'intérêt métropolitain* », « *le soutien aux clubs sportifs de haut-niveau (football, handball, basket-ball, volley-ball, rugby)* », « *l'accueil et l'organisation d'événements sportifs à fort rayonnement pour la métropole (Euro 2016, Épreuves cyclistes Paris-Nice, Critérium du Dauphiné et Tour de France, Coupe du monde de rugby 2023, Jeux olympiques 2024, etc.)* ».

Sur les 13 communautés urbaines en France, près des deux tiers disposent de la compétence sport, avec un constat similaire à celui des métropoles: ne pas disposer de la compétence sport ne traduit pas un désengagement financier. La Communauté urbaine du Grand Besançon a alloué 3 millions d'euros au

sport en 2019. Sans prise de compétence, Angers Loire Métropole intervient via l'attribution de fonds de concours pour l'investissement en équipements sportifs répondant à 3 critères cumulatifs (l'unicité sur le territoire d'Angers Loire Métropole, la fréquentation par des habitants de l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole, l'accueil d'événements d'envergure nationale - notion d'intérêt communautaire -), l'attribution de subventions au titre de la communication et du rayonnement pour des manifestations de haut niveau ou de grande envergure, l'achat de prestations de communication à des SAS (Ligue 1 et Ligue Magnus).

Il ressort de l'étude une réelle complémentarité et une concertation étroite entre la grande ville et la métropole - dans d'autres cas grande ville/communauté urbaine et grande ville/communauté d'agglomération -. Les orientations globales prises par les grandes villes et métropoles en matière de politiques publiques sportives répondent à une convergence des formes que traduit une logique de « schématisation »: schéma de développement sportif, plan sportif territorial, projet de schéma de cohérence sportive, etc. Loin d'être décidées en vase clos, ces orientations sont le fruit de concertation et d'échanges avec l'ensemble des acteurs sportifs métropolitains, dessinant un triangle public/privé/usagers. Cette logique répond à une occupation des équipements sportifs d'usagers métropolitains voire extra-métropolitains: c'est ce que traduit la notion « d'intérêt communautaire ».

La compétence sport au sein de l'espace métropolitain s'exprime ainsi de manière très intégrée: même si elle reste principalement assurée par la ville-centre, elle profite en réalité à l'ensemble de l'intercommunalité: plusieurs services des sports sont d'ailleurs mutualisés entre la ville-centre et l'intercommunalité. En matière d'échanges de bonnes pratiques, un travail a été initié par Dijon Métropole afin de mobiliser les techniciens, débouchant sur l'instauration de marchés publics partagés et des préconisations de politiques publiques émergentes. Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), des sessions d'échanges et de concertation sont mises en place entre la ville centre et les 32 autres communes sous forme de rencontres et/ou d'ateliers trimestriels. Un centre de ressources intercommunal dédié au sport favorise la mutualisation et s'inscrit comme relais entre la politique sportive de l'EMS et les

- politiques sportives communales: support d'ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage et déploiement des Vitaboucles, circuits sportifs en milieu urbain), animation de réseau par bassin de vie aux fins de connaissance des équipements et politiques sportives (recensement partagé de l'offre de pratiques), soutien aux manifestations intercommunales (dispositif de prêt de matériel pour l'entretien des espaces sportifs et les manifestations sportives), etc.

Comment s'organisent ces prises de compétences? À quoi correspond la répartition du champ d'action entre la grande ville et la métropole, entre la ville-centre et la communauté urbaine/communauté d'agglomération en matière de politiques sportives? Si la loi MAPTAM entérine la compétence obligatoire portant sur les équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'institution métropolitaine ou intercommunale dispose d'une entière liberté d'initiative, notamment dans la définition des compétences optionnelles.

Le manque de lisibilité que peut susciter la compétence partagée dans l'action de chacune des strates de collectivités territoriales n'a été que peu mentionné parmi les répondants. Un récent Rapport d'information du Sénat dédié aux « nouveaux territoires du sport » – pour lequel France urbaine a été auditionnée – mentionnait en la matière:

« Deux « menaces » ont ainsi été identifiées. Une première tient au risque que les interventions se chevauchent au détriment de la lisibilité et que les investissements ne bénéficient pas d'une répartition harmonieuse. Cette menace est ancienne et avait été évoquée à l'occasion du débat sur la loi de 2015. La seconde menace est plus récente et constitue l'exact opposé de la première puisqu'elle revient à redouter que le sport pâtisse d'une baisse des moyens que lui consacrent les collectivités territoriales, celles-ci étant amenées à se désengager de leurs dépenses « non obligatoires » pour assumer l'augmentation de leurs dépenses obligatoires. »⁴

VERS UNE COMPÉTENCE SPORT OBLIGATOIRE DANS LES MÉTROPOLIS ?

La question s'est ouvertement posée dans différentes contributions: au regard de l'évolution territoriale et de la montée en compétence de la

strate intercommunale, notamment des grandes intercommunalités, rendre la compétence sport obligatoire dans ces grands centres urbains ne serait-il pas logique? Plusieurs des collectivités répondantes estiment en effet que les politiques publiques sportives ont toute légitimité à passer à l'échelle métropolitaine dans les grands centres urbains. Que ce soit en termes d'équipements qui ont de fait un caractère métropolitain (piscines, stade d'athlétisme ou salle de gym par exemple) ou de flux des pratiquants dans les clubs, réduire le périmètre à l'échelle communale pose des freins évidents au développement.

La compétence sport des métropoles pose la question plus globale de la place du sport au sein de l'intercommunalité. La montée en compétences de la strate intercommunale, couplée au renforcement du caractère « transverse » du sport en lien avec les autres politiques publiques, laisse profiler un renforcement de l'intercommunalité sur le plan de la gouvernance sportive. C'est ce que préconise le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans un récent rapport:

« Actuellement, le sport reste une compétence partagée entre les collectivités territoriales, sans qu'un chef de file soit défini. Le CESE réitère donc sa préconisation d'élaborer un projet sportif de territoire au niveau de chaque intercommunalité, co-construit avec les actrices et acteurs concernés, incluant une démarche de participation citoyenne, en s'assurant du moindre impact environnemental du projet. Il doit comprendre un diagnostic partagé de l'existant. »⁵

En outre, parmi les métropoles et communautés urbaines qui ne disposent pas pour l'heure de la compétence sport, plusieurs ont mentionné une prise de compétence « en réflexion ». La notion « d'intérêt communautaire » en matière de sport démontre que la prise de compétence métropolitaine – plus globalement intercommunale – traduit des leviers de politiques sportives qui se font en fonction des enjeux locaux et des projets territoriaux, sur un échelon qui fait « bassin de vie ».

⁴ Rapport d'information fait au nom de la commission culture, de l'éducation et de la communication par la mission d'information sur les nouveaux territoires du sport, MM. Claude Kern et Christian Manable, novembre 2019

⁵ « L'économie du sport », Les avis du CESE, Bernard Amsalem, Mohamed Mechmache, juillet 2019

FOCUS COMPÉTENCE SPORT À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES URBAINS: QUELS DOMAINES D'INTERVENTION DES GRANDES VILLES ET MÉTROPOLIS ?

+ Entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la Mer

La Ville de Caen dispose d'une compétence sport générale composée des équipements sportifs, stades, gymnases, salles spécialisées, bases de sports nautiques, des relations partenariales clubs et associations sportives, des animations sportives écoles et quartiers ou encore de l'événementiel sportif. Cette compétence « a pour objectif d'inciter les Caennais à pratiquer le sport dans une logique de santé et de cohésion sociale et concourir à renforcer l'attractivité de la Ville à travers les événements sportifs et le sport de haut-niveau ».

La compétence sport de la CU Caen la Mer est associée à la construction ou l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation d'établissements sportifs (périmètre: 1 stade nautique, 3 piscines, 1 patinoire et 1 golf). Parmi les axes structurants figure « le schéma directeur de développement des infrastructures »: « sur la base d'un diagnostic des équipements (piscines, patinoire, golf), un projet pluriannuel d'investissement est attendu pour moderniser les équipements, outils de la politique sportive du territoire ».

+ Entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole

La compétence sport est répartie entre les communes-membres et Montpellier Méditerranée Métropole. Les communes-membres dont la Ville de Montpellier ont une compétence générale en matière sportive. La Métropole, elle, soutient le sport de haut niveau et gère les grandes infrastructures et le réseau des piscines publiques (grands équipements déclarés d'intérêt communautaire: 14 piscines, deux stades, un Palais des sports).

+ Entre la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine de Dunkerque

La politique sportive de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) s'articule autour de la compétence « sport de haut niveau ». Elle soutient les clubs, professionnels ou non, de haut-niveau et propose une aide financière pour les sportifs individuels selon certains critères. La Ville de Dunkerque, depuis 2015, dans le cadre du transfert de compétence « sport de haut niveau » vers la CUD, soutient désormais uniquement le sport de masse, c'est-à-dire le sport pour tous.

Le soutien de la CUD peut être sous forme d'une subvention globale de fonctionnement (SGF) à destination des clubs sportifs pour toute une saison sportive ou année civile, mais également d'une subvention affectée de fonctionnement (SAF) qui permet d'aider les associations à bénéficier d'une aide pour l'organisation d'un événement sportif faisant rayonner le territoire. La CUD réalise et modernise aussi des équipements sportifs d'intérêt communautaire comme la réalisation de la patinoire Michel Raffoux ou encore la rénovation du stade Tribut.

+ Entre la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération

Les politiques publiques sportives locales et leurs champs d'intervention prennent appui sur la répartition des compétences souhaitées entre les communes et la Communauté d'agglomération actées à travers la délibération-cadre de définition de l'intérêt communautaire de décembre 2018.

Ainsi, en compétence optionnelle, il a été retenu: la construction, l'aménagement et la gestion d'équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire (piscines, patinoire, plan d'eau et certains grands équipements sportifs structurants ou spécifiques aux disciplines), le soutien aux clubs sportifs de haut niveau hébergés dans des équipements communautaires (le Mulhouse Olympic Natation).

+ Entre la Ville de Pau et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

La compétence sport de la CA Pau Béarn Pyrénées se manifeste par le soutien aux clubs de haut niveau qui contribuent de par leurs performances sportives, leur rôle sociétal et d'image, à la promotion au rayonnement du territoire, le soutien au développement des filières d'excellences sportives, à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

+ Entre la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg

Les modalités de la compétence sport prise par l'Eurométropole de Strasbourg font ressortir les équipements sportifs d'intérêt métropolitain (stade de la Meinau, Rhenus sport, piscines, patinoire, aérodrome), les grandes manifestations de niveau national et international (nécessitant soit des équipements d'agglomération, soit des espaces de plein air et des moyens logistiques importants), le soutien aux initiatives communales susceptibles de favoriser le rayonnement et le développement de l'agglomération, et présentant un intérêt intercommunal, pour l'organisation de grandes manifestations et pour le sport de haut-niveau non-professionnel. La Ville de Strasbourg dispose, quant à elle, de tous les autres champs.

+ À la Métropole du Grand Nancy

La compétence sport se définit par le soutien sous forme de subventions aux clubs sportifs professionnels ou aux associations sportives formant des joueurs professionnels, la construction, l'exploitation et l'entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport, et à la politique d'accompagnement du mouvement sportif et associatif à travers des subventions aux grands événements.

+ Entre la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole

Le subventionnement des clubs professionnels en particulier est toujours réalisé par la Ville, la Métropole a désormais la compétence de gestion des équipements sportifs rayonnants qui les hébergent.

Toulouse Métropole précise: « le sport est l'une des 13 compétences de la métropole. En 2016, conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 précisant que les métropoles exercent de plein droit la compétence « Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain », le conseil de la Métropole a choisi de retenir les critères suivants, afin de mesurer le caractère métropolitain indéniable: le rayonnement en termes d'image, la création de valeur ajoutée, l'optimisation de la gestion, un usage à dimension métropolitaine et extra-métropolitaine ».

Ainsi, le Stadium de Toulouse et le Palais des Sports ont été transférés à Toulouse Métropole, qui construit et exploite des installations sportives situées sur les bases de loisirs communautaires, et organise par ailleurs un marathon international et une manifestation vélo/loisirs, le fil vert.

+ À la Ville de Grenoble

La Ville dispose de la gestion des équipements sportifs municipaux (stades, centres sportifs et gymnases, piscines, espaces de plein air aménagés dédiés à la pratique du sport autonome), soutient les grands équipements structurants, apporte des subventions aux associations et clubs sportifs de proximité ainsi que des aides directes (subventions, contrats d'image) aux clubs professionnels.

+ À la Ville de Paris

La politique sportive est définie au niveau central et déclinée sur le plan local en fonction des caractéristiques de chaque arrondissement, en lien étroit avec les maires de ces derniers. Des projets sportifs d'arrondissement pilotés par les maires permettent aussi d'associer tous les acteurs sportifs locaux (Offices du mouvement sportif représentés dans chaque arrondissement, clubs, service des sports, Éducation nationale, partenaires privés, etc.).

+ À la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée

Dans le cadre de sa compétence sport, Toulon Provence Méditerranée a choisi d'encourager la formation des dirigeants bénévoles et des cadres techniques ainsi que des jeunes sportifs membres d'associations et de clubs sportifs.

La prise en charge des formations des cadres techniques et des dirigeants bénévoles des clubs et associations de son territoire s'effectue à hauteur de 75 % du montant total de la formation dans la limite de 1000 euros par an et par personne. Elle induit la formation à la réglementation sportive, la fiscalité, le fonctionnement d'une association, la formation aux premiers secours et aux outils de communication.

La prise en charge des formations des cadres techniques bénévoles s'effectue à hauteur de 50 % du montant total de la formation dans la limite de 1000 euros par an et par personne.

Elle induit la formation aux diplômes sportifs (préparation aux brevets d'État et aux brevets fédéraux), la formation à l'arbitrage (niveau international, national, régional et départemental), les stages de perfectionnement.

+ À la Métropole du Grand Lyon

La compétence sport de la Métropole du Grand Lyon est le fruit de la consolidation des compétences de l'ex-département du Rhône et de l'ex-Communauté urbaine de Lyon.

Elle se manifeste par le soutien aux clubs professionnels et clubs amateurs, aux comités sportifs départementaux, sport collège (UNSS), grandes manifestations sportives d'envergure internationale, nationale ou régionale, dispositif « Métropole vacances sportives » pour les enfants au mois de juillet, actions sport-santé.

LES ENSEIGNEMENTS À TIRER

- Les grandes villes et métropoles contribuent au financement des clubs professionnels par le versement de subventions. Les clubs de Ligue 1, de Top 14 ou encore de Pro A sont des vecteurs de valorisation et de promotion du territoire, et contribuent dans le cadre de contrats d'objectifs à des actions d'intérêt général (inclusion par le sport, promotion du sport féminin...). En matière de financement, nous assistons néanmoins à une répartition des fonds publics qui convergent de plus en plus vers les associations sportives locales dédiées à la pratique du sport amateur ;
- La métropole a désormais la compétence de gestion des équipements sportifs rayonnants (ou « structurants ») sur son territoire, dits d'intérêt communautaire ou métropolitain : grands stades, piscines, patinoires, etc. ;
- Les équipements sportifs de proximité (stades, gymnases, terrains) restent très largement de compétence communale ;

En outre, les répondants estiment que la bonne articulation entre les politiques communales et intercommunales doit s'opérer sur des territoires faisant « bassin de vie ». Ils estiment majoritairement que la concertation, l'échange, la diffusion des bonnes pratiques, la mise en œuvre de projets communs sont nécessaires, au nom de l'équilibre territorial, *a fortiori* à l'heure de la métropolisation.



06

GRANDES VILLES ET MÉTROPOLLES : QUEL BUDGET ALLOUÉ AU SPORT ?

Grandes villes, métropoles et grandes communautés : une majorité de répondants mentionnent une « légère hausse » du budget sport ces dernières années.

À QUI PROFITE LE BUDGET SPORT ?

Aux citoyens, d'abord, dans une logique d'accès aux équipements sportifs de proximité, de soutien à la pratique autonome par le biais de parcours-santé, de promotion de l'activité physique et sportive en marge de grands événements ou dans le cadre d'événement dédiés. Certaines institutions locales ne lésinent pas sur les crédits attribués au sport : la Ville de Nice, pour l'exercice 2019 ⁶, affiche un budget de 72 millions d'euros – soit 10,8 % du budget annuel de la collectivité – dont 58 crédits au fonctionnement. Dans cette part, 9,3 millions d'euros de subventions aux associations sportives (225 identifiées) et 9 millions investis dans les équipements sportifs de proximité. Autre exemple, en 2019, la ville d'Angers a dédié environ 9 % de son budget annuel au sport.

Une part conséquente du budget sport est en effet dédiée aux subventions versées aux clubs de proximité et médiatisés, les premiers étant largement tributaires de ces aides provenant du bloc local. Ces subventions sont de plus ventilées sous conditions, situant la collectivité et le club dans un rapport « donnant donnant ». Par exemple, la Métropole du Grand Nancy a mis en place un règlement d'intervention des subventions, afin de s'engager dans une démarche de transparence dans les décisions d'octroi de subventions en définissant les conditions générales d'attribution de ces aides. Pour cela, la Métropole souhaite mettre en place, à destination des structures souhaitant organiser des manifestations, une fiche-type avec plusieurs critères pondérant le total de la subvention à allouer, tels que le niveau d'effet des retombées, la part du financement privé, l'intérêt pour le développement durable, le sport féminin, l'accessibilité, le nombre de bénévoles – des critères montrant pleinement la transversalité du sport.

Les grandes villes, communautés urbaines et métropoles implantées dans les régions Grand Est et Occitanie rassemblent sur leur périmètre administratif afférent pas moins de 30 % de la population régionale.

Si les équipements sportifs et plus globalement les politiques communautaires profitent en réalité à une population plus large que celles qui résident dans la grande intercommunalité, les crédits dédiés au sport, rapportés au nombre d'habitants, démontrent l'importance que tiennent les politiques publiques sportives dans le ratio budgétaire global de l'institution locale.

Les indications financières rapportées dans cette étude se basent sur le budget sport de chacune des collectivités. Sans être quantifiées, les dépenses qui profitent aux politiques publiques sportives proviennent également des budgets dédiés à la santé, au développement économique...

DÉPENSES SPORTIVES PAR HABITANT

Les données compilées démontrent que la part moyenne des dépenses des grandes villes, grandes intercommunalités et métropoles s'élève à 68,71 € par habitant. Les grandes villes portent un budget sport moyen par habitant de l'ordre de 95 €.

Moyenne globale : 68,71 €

Moyenne ville : 94,97 €

Moyenne métropole : 37,17 €

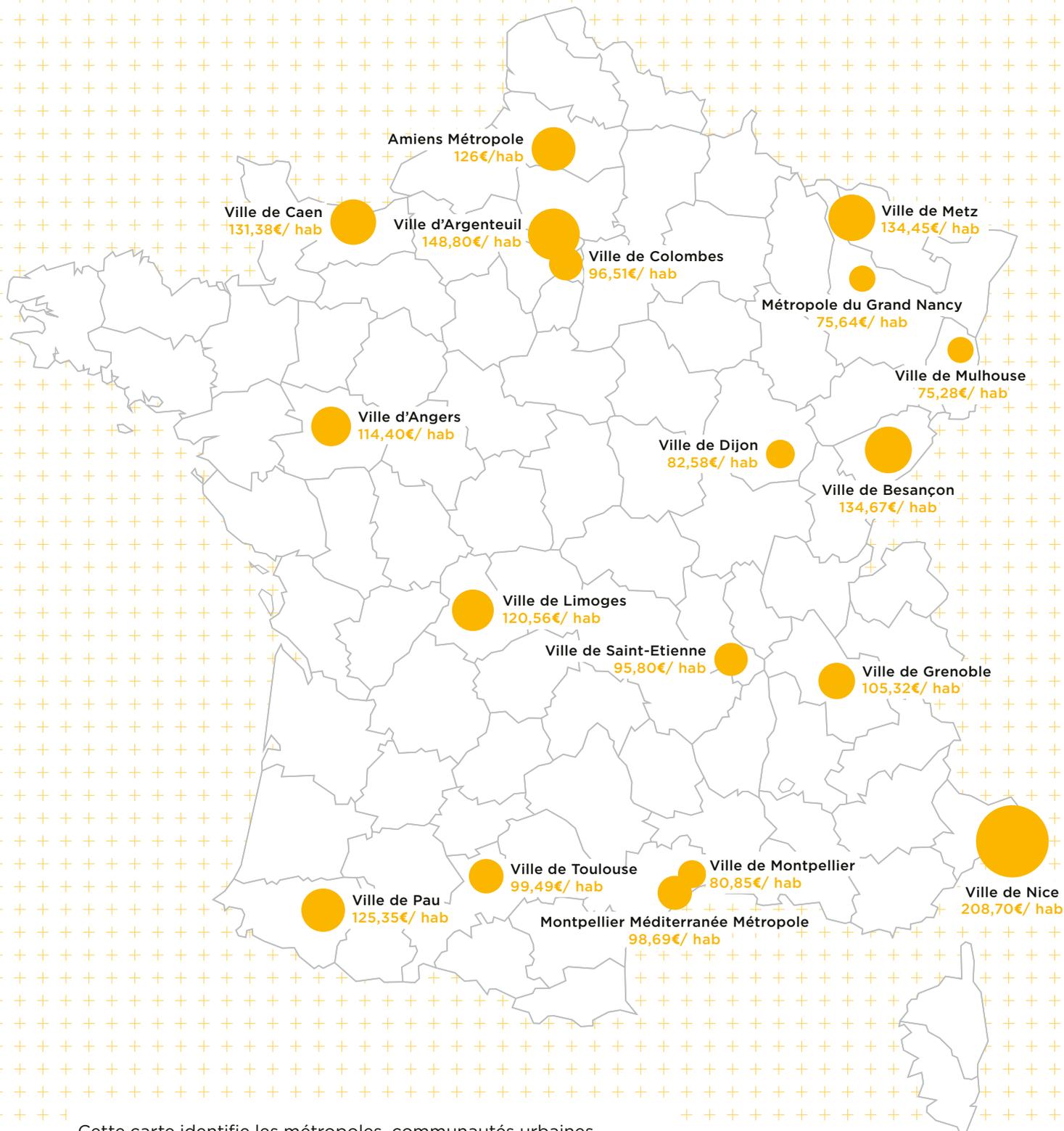
Moyenne CU/CA : 41,57 €

Médiane ville : 96,51 €

Médiane métropole : 29,60 €

Médiane CU/CA : 36,70 €

⁶ Budget primitif 2019



Cette carte identifie les métropoles, communautés urbaines, d'agglomération et grandes villes ayant répondu à l'étude et qui dépensent plus de 70 € par habitant dans le domaine du sport.

DES DÉPENSES MAJORITAIREMENT FLÉCHÉES VERS LE FONCTIONNEMENT

Les données financières recueillies démontrent que les dépenses de fonctionnement sont deux à trois fois plus importantes que les dépenses d'investissement. Elles comprennent les dépenses liées au personnel, l'entretien des équipements sportifs de proximité et les coûts liés à leur maintenance. Rappelons de nouveau que le bloc local est propriétaire de 80 % des équipements sportifs. Le fonctionnement regroupe également les subventions allouées aux clubs ainsi que le soutien à des actions ponctuelles (événements, manifestations) et différents dispositifs (insertion, handisport, etc.).

Les dépenses d'investissement tiennent toutefois une part significative dans les dépenses budgétaires des grandes villes et métropoles, avec en toile de fond des projets de construction ou de rénovation des équipements sportifs. Si le parc sportif est vieillissant et doit être rénové, la mise aux normes souvent présentée sous forme d'injonctions par les fédérations et ligues sportives vient gonfler ces dépenses, rappelée dans le rapport Lambert-Boulard ⁷ qui pointe les excès normatifs des fédérations sportives.

DES DÉPENSES... ET DES RECETTES

Le financement du sport ne doit pas être perçu comme une charge mais comme un investissement. S'il emporte un caractère social et représente un enjeu de société, cet investissement est également de nature économique : en attestent les recettes d'investissement que génère le sport dans nombre de grandes villes et intercommunalités. Le sport est un véritable vecteur de développement économique, notamment dans la branche sport de haut niveau/sport médiatique : les investissements liés aux prestations et à la communication permettent aux territoires de garder une certaine image de marque,

⁷ « Mission pour la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales », Rapport d'Alain Lambert et de Jean-Claude Boulard, 13 septembre 2018

tandis que l'accueil de grands événements sportifs permet des retombées économiques plus larges en lien avec l'offre culturelle et touristique notamment.

En outre, plusieurs contributions des grandes villes et métropoles démontrent que les recettes induites par l'investissement sont plus conséquentes que les dépenses. Ainsi, la Communauté urbaine de Dunkerque enregistre plus de 1,3 million d'euros de recettes d'investissement pour environ 940 000 euros de dépenses, lorsque la Ville de Colombes enregistre 1,8 million d'euros de dépenses d'investissement en 2019 pour le double de recettes. Des chiffres qui vont, toutes proportions gardées, dans le même sens pour la CA Grand Paris Sud (6 millions d'euros de dépenses pour 6,6 millions de recettes) ou Amiens Métropole (8 millions de dépenses pour 11 millions de recettes).

LA CONTRIBUTION DU MONDE ÉCONOMIQUE PLÉBISCITÉE

Elle figurait comme l'une des principales revendications de la concertation consacrée à la nouvelle gouvernance du sport : une montée en puissance du monde économique. Si les politiques sportives sont largement tributaires des dépenses publiques, l'ensemble des acteurs du sport en appelle à une contribution plus conséquente des entreprises, notamment en matière de financement. A contrario de la culture qui est sujette au développement de fondations et de mécénat, le sport est un champ sous-exploité. Même si le sponsoring n'est pas en perte de vitesse et profite en particulier aux clubs locaux, les entreprises mécènes se font plus rares, constat paradoxal au regard de l'attractivité et de la promotion que permettent les événements sportifs.

La demande presque unanime d'une contribution plus accentuée des entreprises ne traduit pas en contrepartie un désengagement des collectivités territoriales. Dans une période de modération des dépenses publiques, il s'agit plutôt de rendre le sport moins dépendant des aides publiques, et de permettre la réduction des subventions allouées aux clubs professionnels médiatisés afin de les redistribuer aux politiques de développement du sport pour tous. En la matière, les clubs professionnels bénéficiant de ressources

importantes (droits TV, sponsoring, fonds propres des actionnaires, etc. pourraient à terme se financer de façon autonome, sans subventions publiques.

De l'avis des répondants, si la contribution du monde économique est nécessaire, notamment pour le financement du sport professionnel, l'apport doit surtout bénéficier au développement du sport pour tous, dans une logique éducative et de sensibilisation à la pratique physique et sportive. Nombreuses sont d'ailleurs les entreprises de taille nationale ou locale qui contribuent à la vitalité des clubs amateurs, en finançant par exemple des équipements nécessaires à la pratique (ballons, maillots, organisation de tournois interquartiers, etc.).

Certaines des contributions recueillies trouvent pertinente la démarche d'une stratégie locale permettant, dans une certaine forme de partenariat public-privé, de faire le lien entre les entreprises et les clubs. Dans une démarche de sport en entreprise, la ville de Toulouse évoque la possibilité d'un financement partiel de l'inscription à des activités sportives municipales visant la promotion générale de la santé par le sport. Un service qui pourrait être réservé en priorité, dans une logique de préférence locale, aux entreprises implantées en zone franche urbaine (ZFU) ou quartier prioritaire de la ville (QPV).

Enfin, le secteur sportif marchand a toute sa légitimité lorsque des espaces sportifs d'initiative privée viennent enrichir l'offre proposée par le service public et les clubs, à l'instar des terrains de football 5/5, des centres de fitness, des murs d'escalade, du basket 3/3, etc.

Plébiscitée, la mobilisation du monde économique doit être mise en cohérence avec les orientations des politiques territoriales. Les prochaines Conférences régionales du sport devraient favoriser cette convergence, tandis que des évolutions législatives pourraient être apportées afin de permettre l'émergence de projets privés d'investissement avec un soutien public (les sociétés sportives visées par la loi Braillard ne portent que trop rarement les projets) et faciliter les cofinancements dans les deux sens.

“ ELLES L'ONT DIT

Métropole du Grand Nancy

« La montée en puissance du monde économique est pertinente. En effet, si le financement du sport est partagé par tous les partenaires du sport français, y compris le monde économique, cela montre une volonté de coopérer et d'ouvrir la gouvernance mais surtout un souhait de concentrer toutes les énergies afin d'adapter le pilotage politique aux exigences actuelles et futures : égalité et équité, développement durable, accessibilité, mobilité, évolution des besoins et des pratiques, sécurité... »

Ville de Pau

« La participation du tissu économique dans le financement du sport est impérative dans le milieu du sport professionnel et souhaitable à juste mesure dans le sport amateur. Le cumul des financements publics et des contributions des usagers ne peut pas suffire à couvrir l'intégralité des dépenses relatives au fonctionnement du sport. Attention toutefois à ce que l'influence de la sphère entrepreneuriale ne dénature pas les valeurs que le sport est censé porter au profit des personnes concernées (pratiquants, bénévoles, spectateurs, acteurs du sport, de toutes conditions) ».

Ville de Dijon et Dijon Métropole

« Le sport professionnel a connu une montée en puissance grâce à l'implication exponentielle du monde économique. La problématique est cependant toute autre, avec un engagement du secteur privé qui ne pourra pas se faire sur le même modèle basé principalement sur de la visibilité et du marketing. Il est sans doute nécessaire de promouvoir le développement du sport via des partenaires privés dans un objectif sociétal plus marqué même si l'image des entreprises doit également pouvoir profiter de ce partenariat. L'enjeu est de taille pour les sports individuels qui sont souvent exclus du monde économique, principalement lorsque les clubs restent centrés sur la formation et la pratique de loisir pourtant essentielles aux problématiques de notre société ».

INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DU SPORT : QUELLE PLACE POUR LES FONDS EUROPÉENS ?

D'autres sources de financement mériteraient d'être mises en lumière, à l'instar des fonds européens. Les discussions relatives à la future programmation des fonds structurels et d'investissement pour la période 2021-2027 permettent de militer pour que ces financements européens puissent davantage profiter au domaine du sport ; que ce soit pour les aspects de transition écologique et énergétique (efficacité énergétique avec la rénovation thermique des bâtiments, recours aux énergies renouvelables, innovation... avec le Fonds européen de développement régional - FEDER -), que pour les aspects sociaux traduisant la « finalité sociale » du sport (formation, inclusion de publics éloignés... avec le Fonds social européen - FSE -). Le contexte plaide également pour que, outre la région et l'État, certaines intercommunalités puissent disposer de ces fonds européens en direct via une subvention globale, dans un objectif de fléchage plus fin et plus adapté aux réalités locales afin de développer le projet du territoire.

D'autres programmes européens, en accès direct via la réponse à des appels à projets, sont tout aussi mobilisables. Par exemple, le programme Erasmus+ flèche une partie de son budget vers le sport dit « de masse » : saisir l'organisation d'événements sportifs locaux pour sensibiliser et responsabiliser. On pourrait imaginer également la conception et la mise en place de projets innovants avec le programme Horizon2020 (qui deviendra « Horizon Europe »).

Grandes villes et grandes intercommunalités se mobilisent pour que les fonds européens puissent bénéficier de façon encore plus large aux politiques publiques dédiées au sport, une manière d'ancrer un peu plus la transversalité du sport dans les territoires ■



07

LE SPORT JOUÉ COLLECTIF UNE LOGIQUE TRANSVERSALE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans un contexte de métropolisation, les grandes villes, les grandes intercommunalités et les métropoles s'inscrivent comme espaces de solidarité, proposant des réponses aux défis liés à la santé, au développement durable, à l'éducation, au mieux vivre-ensemble.

Les initiatives prises par les territoires urbains sont nombreuses et méritent, sans être référencées de manière exhaustive, d'être mises en lumière afin de mesurer de manière concrète ce que le sport peut apporter aux territoires.

FOCUS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

+ À la Ville de Limoges

Une convention de partenariat a été signée avec l'Éducation nationale en novembre 2018, relative à la participation des éducateurs sportifs de la Ville de Limoges à l'enseignement des activités physiques et sportives dans les écoles élémentaires de la Ville. Ce partenariat consiste à faire intervenir à coût constant, les 6 éducateurs sportifs territoriaux (ETAPS) de la direction des sports dans les différentes écoles élémentaires publiques et privées de Limoges.

La mise en place de ce nouveau dispositif s'adresse aux classes de CM2, soit à plus de 1000 élèves chaque année. L'intervention des ETAPS apporte un éclairage technique et une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe. L'accent est mis sur les activités de pleine nature car Limoges est très bien dotée en espaces verts et en équipements sportifs de plein air et les enfants citadins peuvent ainsi bénéficier d'une découverte de l'environnement, de la faune et de la flore.

Cette intervention d'éducateurs sportifs dans le temps scolaire vient compléter celle des MNS municipaux mise en place à coût constant également depuis mars 2015 (3500 écoliers de Limoges bénéficient d'un apprentissage de la natation par an). Ces interventions d'ETAPS dans le temps scolaire participent au développement des enfants, à l'amélioration de leur santé, à la découverte d'activités nouvelles, et peuvent déclencher des désirs de prolonger et approfondir la pratique de ces activités au sein de clubs sportifs locaux.

+ À la Ville de Colombes

La Ville a mis en place un dispositif d'accueil et de soin pour les personnes âgées souffrant d'affection longue durée avec prescription de séances de sport par les médecins gériatres. Les séances en elles-mêmes sont assurées par un éducateur sportif APA (activité physique adaptée).

+ À la Ville de Nîmes

La Ville organise des séances de sport dans les écoles par les éducateurs sportifs de la ville visant notamment l'apprentissage de la natation pour tous et la promotion de la pratique du hockey-sur-gazon. La direction des sports intervient sur le temps scolaire au travers de son Projet Éducatif du Territoire (PEDT). Ce sont 11500 élèves qui ont pu bénéficier de 16 activités physiques touchant tous les domaines de la motricité.

Des activités en lien avec les centres sociaux dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour le développement de la pratique féminine: tournois de handball, rugby durant les vacances scolaires. Une attention sur « J'apprends à nager », programme mis en place dans les quartiers sensibles et plus particulièrement pour les jeunes filles.

+ À la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD)

La CUD offre l'accès et le transport à ses deux équipements sportifs, patinoire et golf, respectivement aux classes de CE1 et de CM1/CM2, issues du périmètre communautaire.

FOCUS EN MATIÈRE DE SANTÉ

+ À la Ville d'Argenteuil

Dispositif « Sport sur ordonnance » : activités physiques adaptées à l'attention de personnes en situation de surpoids, d'obésité ou diabétiques, fléchées par les médecins des CMS notamment. Activités terrestres ou aquatiques, avec répartition en fonction de l'âge : 6-12 ans, 12-18 ans, adultes et seniors.

+ À la Ville et à l'Eurométropole de Strasbourg

Dans l'axe « Sport vivre-mieux », l'un des dispositifs phares de la Ville est celui du Sport Santé sur Ordonnance : initié en 2012, il est porté par la Direction des sports pour la partie opérationnelle (inclusion, prise en charge et séances d'activité physique) et la Direction de la Santé pour la partie partenariale (promotion, lien avec les médecins prescripteurs et relations avec les co-financiers).

Le projet de Maison Sport Santé, co-piloté par les deux directions, deviendra le point d'ancrage d'un réseau municipal de prévention, par l'activité physique, pour tous publics et d'accompagnement des enfants et adolescents en surpoids, ainsi que des adultes atteints d'une maladie chronique et des personnes âgées fragiles.

La Maison Sport-Santé apportera également une offre de formation continue, de recherche et d'expertise scientifique ; elle aura enfin une fonction de laboratoire d'innovation ouverte permettant la rencontre entre habitants, professionnels de la santé et de l'activité physique, start-up/entreprises afin de tester et/ou modéliser des innovations.

+ À la Ville de Besançon

Depuis 2016, la Ville soutient et encourage le dispositif « Parcours d'accompagnement sportif pour la santé », initié par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Franche Comté dans le cadre du réseau sport santé. Le parcours d'accompagnement sportif pour la santé permet aux personnes sédentaires et/ou atteintes de maladies chroniques de reprendre une activité physique et sportive adaptée et sécurisée, sur le conseil d'un professionnel de santé. L'activité physique est dispensée par des professionnels sensibilisés aux maladies chroniques et issues des associations sportives locales. Ils s'appuient sur les activités suivantes : marche nordique, aquagym, gymnastique douce ou tonique, renforcement musculaire...

Suite à l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le ministère des Sports promeut la Fête du Sport, grande fête nationale et populaire dont la 1^{re} édition s'est déroulée du 21 au 23 septembre 2018. Baptisée localement *Tout Besançon Bouge*, cette manifestation a permis de proposer des activités sportives à un très large public, avec la dominante des bienfaits du sport et de la pratique sportive. Ce sont 15 associations sportives imprégnées de la démarche « sport santé » qui ont accueilli tout au long de la journée du 23 septembre plus de 1200 visiteurs.

+ À la Ville de Colombes

Mise en place d'un dispositif d'accueil et de soin pour les personnes âgées souffrant d'affection longue durée avec prescription de séances de sport par les médecins gériatres. Les séances en elles-mêmes sont assurées par un éducateur sportif APA (activité physique adaptée).

+ À la Ville de Nîmes

Journée « Cap Ensemble » en direction des enfants Handisport et Sport Adapté. Journée découverte et initiation à l'escalade escrime, sports collectifs etc. Le public senior au travers de la semaine bleue et randonnée des beaux jours.

+ À la Ville de Mulhouse

La Ville de Mulhouse met en œuvre sur son territoire le dispositif « Prescri'mouv » dans le cadre de son partenariat avec le Réseau de santé local et l'Agence Régionale de Santé, qui s'inscrit également au titre de son dispositif « Mulhouse Sport Santé ». Les associations mulhousiennes partenaires du dispositif doivent obtenir le label « Prescri'mouv » qui garantit une pratique adaptée, sécurisante et progressive aux bénéficiaires.

Cette labellisation est formalisée par une convention passée entre la Ville et les clubs répondant au cahier des charges de labellisation (créneaux d'activité physique labellisés et leur communication « grand public », modes d'accompagnement des structures dans le développement de leurs offres d'activité physique adaptée, etc.).

+ À la Métropole du Grand Lyon

Un co-financement est réalisé pour soutenir les activités physiques adaptées délivrées par des éducateurs spécifiquement formés par un comité sportif départemental, et ce auprès d'un public Senior (à Villeurbanne). Intégration, dans toutes les manifestations UNSS importantes associant des collégiens (compétence collèges de la Métropole), de parcours-santé avec présence d'un Bus Info santé. Expérimentation « Festi'tables » sur une grande manifestation sportive: repas et sandwiches équilibrés, préparés avec des produits bio issus du territoire métropolitain ou de territoires immédiatement voisins.

+ À Brest Métropole

La métropole, à travers son Centre de Médecine du Sport assume une compétence particulière en matière de santé, en assurant le suivi des sportifs du territoire. Doté d'un plateau technique labellisé par le ministère des Sports, le service garantit chaque année le suivi médical réglementaire (SMR) des structures d'entraînement du territoire (Pôles, Centres de Formation, Centres Labellisés d'Entraînement, Sections Scolaires Sportives) ainsi que certains sportifs professionnels et de haut niveau.

Fort de plus de 40 ans d'expérience, le CMS représente une plateforme stratégique et structurante pour les projets de performances fédéraux (PPF) dans l'ouest breton.

+ À la Ville de Nice

Des opérations sont initiées en direction du public senior (100 000 seniors à Nice), avec notamment l'opération « Seniors en forme » qui regroupe chaque semaine 600 personnes dans 14 jardins de la Ville pour des séances gratuites de gymnastique douce, type Taï Chi. La carte Pass Senior pour un coût de 40 € donne droit à plusieurs activités (gymnastique en salle, kayak de mer, catamaran, marche nordique sur la promenade des Anglais, etc.), soit 200 heures d'activités par semaines pour 1600 seniors. L'opération Diagnoform permet d'évaluer sa condition physique: elle se déroule chaque année au mois d'avril et regroupe 200 seniors.

Une dynamique a par ailleurs été instaurée en collaboration avec la direction de la santé pour initier un plan d'action autour de plusieurs projets comme la maison sport-santé, l'installation de parcours urbains, le sport sur ordonnance...

+ À la Ville de Caen

La Ville de Caen a développé un programme d'actions pour le sport santé. Un partenariat avec les institutions de santé a permis à la Ville d'offrir un accueil spécifique pour les personnes souffrant de certaines pathologies, dans le cadre du sport sur ordonnance. Les personnes bénéficient d'un parcours individuel adapté et d'un suivi pour les inciter à poursuivre la pratique d'activités physiques.

+ À la Ville de Dijon et à Dijon Métropole

Afin de répondre aux nouvelles attentes des habitants, Dijon concentre ses efforts sur le déploiement d'une pratique sportive accessible et innovante. Il s'agit d'un virage qui doit permettre de faire sortir le sport des équipements sportifs et qui s'inscrit parfaitement dans une politique de Sport-Santé.

Plusieurs actions municipales ont déjà été menées dans ce sens, comme par exemple l'organisation des « Rendez-vous sportifs de l'été ». Le concept? Proposer dans des parcs publics comme le Jardin Darcy des animations sportives gratuites (fitness, disc golf...). L'objectif est de sensibiliser les Dijonnais aux bienfaits d'une activité physique de plein air et de prouver que l'on peut pratiquer n'importe où, au plus près de chez soi.

Ce programme permet également de réinvestir des espaces publics qui peuvent parfois être méconnus et d'y pratiquer des activités insolites, comme de la slackline au-dessus d'une fontaine publique.

FOCUS EN MATIÈRE D'INSERTION ET DE COHÉSION SOCIALE

+ À la Ville d'Argenteuil

Dispositif « Tennis dans mon quartier » : découverte de la pratique du tennis les mercredis après-midi pour les enfants de 6 à 18 ans, principalement issus des QPV. Gratuit et sans inscription, ce dispositif vise à récompenser l'engagement et l'assiduité par un tournoi de fin d'année, une journée à Roland-Garros et une inscription au sein du club de tennis Argenteuil Tennis Club, avec prise en charge des frais d'adhésion par la Ville et dotation du matériel par le club.

+ À la Ville de Metz

Structure municipale créée en 2004, l'École des sports est présente sur 5 sites messins situés dans les quartiers Politique de la Ville. Elle accueille les enfants et les jeunes de 6 à 25 ans en leur proposant de pratiquer de multiples activités physiques et sportives (y compris des disciplines dites « nouvelles ») dans une démarche sportive, éducative et ludique. Les animations sont proposées chaque soir et le mercredi, et sont encadrées par 7 animateurs dédiés, qui font également le lien entre les familles et l'école. La mission principale est de permettre d'éveiller et susciter l'intérêt des enfants à la pratique des activités physiques et sportives en constituant une passerelle idéale, à mi-chemin entre l'éducation physique à l'école, le sport de rue et le sport en club.

Par ailleurs, certaines actions ont pour objectif de promouvoir la pratique féminine. Des créneaux sont par exemple uniquement dédiés au sport féminin, de nouvelles disciplines telles que l'équitation peuvent être proposées, et des projets sont mis en place afin de sortir les filles de leur quartier et renforcer leur autonomie (par exemple à travers l'organisation d'un camp, ou encore la mise en place d'actions avec une association caritative).

+ À la Ville de Grenoble

La première initiative mise en avant est celle relative à l'accès au sport pour toutes et tous afin de faire bénéficier des bienfaits et des valeurs du sport au plus grand nombre. Pour atteindre cet objectif, la Ville a réalisé différentes actions, parmi lesquelles l'augmentation du nombre d'équipements de proximité installés sur l'espace public (sports de « street workout », mur d'escalade en accès libre, terrain de skatepark...), le soutien à la pratique sportive pour les plus éloignés (dispositif « Sport et Quartiers », équipe d'animation socio-sportives qui proposent des activités libres et gratuites dans les QPV), l'augmentation des créneaux de piscines en temps scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires pour réagir face au constat de mauvais résultats au « savoir nager », etc.

La deuxième initiative est celle visant à encourager le sport féminin. Cet engagement se concrétise par plusieurs actions : la mise en place de critères pour favoriser la mixité et la féminisation dans les clubs, la création d'une école de foot féminin pour susciter l'intérêt des jeunes pratiquantes et s'engager durablement sur le terrain, l'organisation d'événements d'envergure (accueil de matchs de l'équipe de France de rugby, 5 matchs de la Coupe du monde de football féminin).

+ À la Métropole du Grand Lyon

Soutien financier pluriannuel de la Métropole à 7 comités sportifs, permettant de pérenniser l'emploi et de lutter contre la précarité.

Les emplois ciblés concernent le développement de la pratique en clubs et la mise en place d'actions cohérentes avec les priorités politiques métropolitaines.

+ À la Ville de Nice

Le Sport dans mon Quartier est une animation sportive gratuite facile d'accès sur les installations sportives de la ville de Nice pour les jeunes de 7 à 17 ans qui n'ont pas accès aux clubs ou sport scolaire, tous les jours pendant les vacances, les mercredis et samedis après-midi en période scolaire, les dimanches et jours fériés de 10h à 18h. 500 jeunes sont inscrits chaque année avec une moyenne de 50 jeunes chaque jour sur chaque site.

Ces actions sont concentrées sur les quartiers prioritaires et un public en situation de précarité.

+ À la Ville de Toulouse

La Ville de Toulouse apporte une offre sportive sur les temps extrascolaires et les vacances scolaires, afin d'offrir aux jeunes des quartiers prioritaires une activité sportive et de loisirs. Il s'agit d'éviter l'oisiveté et favoriser le partage par l'activité sportive tout particulièrement par le dispositif Sports et quartiers mis en place dans les années 1990. Cette offre gratuite implique le financement d'un système de ramassage gratuit vers des centres sportifs inter-quartiers.

FOCUS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

+ À la Ville de Besançon

Initiatrice de la Charte Ville-Handicap, la Ville de Besançon met en œuvre une politique globale en faveur des personnes handicapées. L'accès à la pratique sportive est un axe identifié de cette politique avec la désignation d'un conseiller municipal délégué au sport et au handicap.

Tous les domaines sont concernés avec la prise en compte des transports adaptés sur les différents sites, l'accessibilité des équipements, l'adaptation des pratiques et la formation des encadrants sportifs. Un réseau d'acteurs impliquant fortement les personnes handicapées et leurs structures assure la promotion du sport adapté et des pratiques handisport ainsi que l'animation d'activités ouvertes aux différents publics et aux différents handicaps. Le sport scolaire et les clubs sportifs sont très présents.

Cette implication a permis de décliner deux projets qui perdurent depuis plus de 10 ans désormais : le grand projet de raid sportif Handi-Forts, porté avec le Centre Omnisports Pierre Croppet, et la Charte Sport ensemble, qui vise à labelliser les clubs sportifs proposant des conditions d'accueil des personnes en situation de handicap. Les liens entre la Ville et le milieu médical et hospitalier ont permis également de développer un axe de travail en direction d'autres publics en difficulté au regard de la pratique physique et sportive. La Ville appuie notamment le réseau REPOP (Réseau de Prévention et de Prise en Charge de l'Obésité Pédiatrique) et propose des activités adaptées à des enfants identifiés et suivis par le milieu médical.

+ À la Ville de Pau et à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

La collectivité contribue à l'inclusion des personnes en situation de handicap mental, et principalement des jeunes, au sein du milieu sportif. Les déficients mentaux ont pu grâce à des partenariats avec des clubs de valides intégrer des entraînements communs ce qui facilite l'acquisition des fondamentaux techniques, tout autant que l'estime de soi au moyen de la participation à la vie sociale du club. Certains clubs ont même décidé avec l'appui de la collectivité de créer une équipe pour ce public afin de favoriser la mixité et l'entraide (plan compétitif).

Pour agir de manière efficace dès le plus jeune âge, la collectivité dans le cadre de son dispositif éducatif, « le SAVAP », a pris le parti de faire cohabiter les publics déficients et valides. Cette démarche a permis de progresser sur l'acceptation des différences chez les jeunes valides et de créer de vraies relations partagées (plan éducatif).

Un centre de loisir sans hébergement a été créé pour accueillir durant les grandes vacances scolaires des jeunes en situation de handicap mental. Les enfants sont pris en charge par une équipe spécialisée, tandis qu'ils se retrouvent entre eux ou rencontrent d'autres enfants valides au cours de la journée (plan récréatif).

+ À la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD)

La CUD a mis en place en 2016 un fond d'amorçage handisport, dont l'objectif est de développer la pratique d'activités sportives adaptées aux personnes en situation de handicap en cofinançant du matériel ou des aménagements spécifiques.

FOCUS EN MATIÈRE DE CULTURE ET PATRIMOINE

+ À la Ville de Dijon et à Dijon Métropole

Pour 2018-2019, des activités visant à valoriser le patrimoine historique de la ville ont été proposées. Des marches nordiques ont été organisées sur le chantier de la future cité internationale de la gastronomie et du vin, du renforcement musculaire au Musée d'art sacré, de l'Escrime dans la verrière de Dijon Métropole, de la Music gym à la salle de concert de la Vapeur, de la danse de couple dans la salle d'attente des mariages et du Qi gong dans le jardin Hôtel Bouchu dit d'Esterno.

SPORT POUR TOUS ET SPORT DE HAUT-NIVEAU: LES INDISSOCIABLES

C'était l'une des remarques formulées par les acteurs du sport lors de la concertation sur la nouvelle gouvernance du sport : le développement du sport pour tous et celui du sport de haut-niveau ne peuvent être dissociés. Ces deux piliers constituent les fondements de l'Agence nationale du sport, et seront, dans un autre style, ceux des futures Conférences régionales du sport. Nombreux sont les témoignages qui portent sur l'organisation de grandes manifestations sportives corrélées à la promotion de l'activité physique et sportive et plus globalement au développement du sport pour tous.

FOCUS

+ À la Ville de Nîmes

Dans le cadre du Tour de France et de la Vuelta, la direction des sports en collaboration avec la direction de l'Éducation a proposé des animations autour de l'apprentissage du vélo tout au long de l'année, la dictée du tour de France. Le départ de la Vuelta à Nîmes a servi de support de lancement de la campagne à l'Unesco.

Par ailleurs, la Ville de Nîmes a obtenu les labels « Ville Active et Sportive » et « Ville Vivez Bougez ».

+ À la Ville de Paris

Le sport a un pouvoir de transformation dans tous les domaines de l'action publique. La Ville de Paris utilise la dynamique sportive impulsée notamment par l'Euro 2016 et Paris 2024 pour accélérer la mise en œuvre des politiques municipales (développement durable et lutte contre le réchauffement climatique, solidarité et inclusion sociale, soutien à l'emploi, l'attractivité économique et de l'innovation, engagement citoyen, etc.).

En la matière, le programme « Transformations olympiques » détaille les ambitions de la Ville de Paris à l'horizon des JOP de 2024, cet événement permettant ainsi de fixer un cap et des objectifs pour une échéance déterminée.

Il se décompose en 20 mesures regroupées autour de 5 thématiques précises :

- La durabilité et la lutte contre le changement climatique
- Le réaménagement de l'espace public au bénéfice de tous
- L'insertion et la lutte contre les inégalités
- Le développement de la pratique sportive pour tous
- L'engagement citoyen et l'éducation par le sport

+ À la Ville de Nice

Nice a accueilli 6 matchs de la Coupe du monde féminine de football en 2019 avec une volonté forte que cet événement fasse la promotion du sport féminin. C'est la raison pour laquelle Nice s'est positionné, sachant que les femmes représentent 30 % des licenciés à Nice, et que ce chiffre tombe à 6 % pour le football. L'enjeu majeur de ce Mondial féminin concerne donc l'héritage que doit laisser cet événement en termes de pratique féminine.

De manière générale, Nice s'est positionné sur l'accueil de grands événements sportifs internationaux ces dernières années car ils participent à la promotion de la pratique sportive auprès de tous, et ils sont sources de retombées économiques et médiatiques importantes pour le territoire. Pour exemple : l'Euro 2016 de football pour lequel Nice a accueilli 4 matchs a permis 177 millions d'euros de retombées économiques en un mois. D'autres événements participeront à cette dynamique (demi-finales du Top 14 de rugby et le Grand départ du Tour de France en juin 2020, Coupe du monde de rugby 2023, compétition de football des JOP de 2024, etc.).

Par ailleurs, un fort accent a été mis sur le sport santé avec dès 2015 l'accueil des European Masters Games qui a permis de promouvoir le sport à tout âge, le sport comme outil majeur du « bien vieillir ».

+ À la Ville de Rennes

La Ville de Rennes a été Host City de la Coupe du Monde Féminine de Football FIFA 2019. Elle a en outre déposé une demande d'obtention du Label « Terre des Jeux - Paris 2024 ». L'idée est de s'appuyer sur les grands événements sportifs internationaux pouvant être vecteurs et accélérateurs du développement des pratiques en direction du plus grand nombre.

Un projet territorial dit « Animation Ex-Stadia » a été adossé à la Coupe du monde Féminine de football à l'occasion des 7 matchs organisés à Rennes. À cet égard, de très nombreuses animations ont été organisées avec pour objectifs prioritaires : le développement du sport en direction des populations résidant en QPV, le développement et la promotion de la pratique sportive féminine, le développement durable (au sein du Village FIFA Fan Expérience mais aussi du Roazhon Park) et l'image/attractivité/rayonnement du territoire au national et à l'international. Le plan d'actions à venir en amont des JOP Paris 2024 reprendra ces objectifs avec probablement un effort porté autour des thèmes transversaux du handicap (Centre de Préparation aux Jeux Paralympiques) et de la santé.



08

LE SPORT, VECTEUR D'INTER-TERRITORIALITÉ ?

QUEL DIALOGUE TERRITORIAL AUJOURD'HUI ?

Le sport en tant que compétence partagée suppose un dialogue et des échanges continus entre les différentes strates de collectivités dans le cadre d'une collaboration territoriale convergente. Pour autant, les témoignages font le constat d'un dialogue inconstant et inégal. Les motifs de collaboration résultent principalement du financement de grands événements sportifs nationaux et internationaux ou encore de subventions à des clubs sportifs. Ces collaborations souvent définies par un portage financier commun peuvent être « contractualisées », à l'instar des projets structurants portés par Montpellier Méditerranée Métropole qui sont inscrits dans les contrats territoriaux cofinancés par l'État et la Région Occitanie (CPER et contrat territorial).

Pour autant, la coopération interterritoriale qui prévaut en matière de sport ne s'exprime pas exclusivement par un « tour de table » financier. Depuis 2016, la Ville de Paris et le département de la Seine-Saint-Denis sont liés par un partenariat, via une convention de coopération qui traite de nombreux sujets relevant du sport et de la jeunesse. Dans le contexte double qui est celui de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, ce partenariat qualifié « d'essentiel » par la Ville de Paris vise à rapprocher les populations et politiques publiques des deux collectivités.

L'approche transversale des politiques sportives favorise la concertation d'ensemble : par exemple, la Ville de Rennes en lien avec le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine soutient l'Éducation Physique et Sportive (EPS) au lycée et au collège par l'allocation de subventions de fonctionnement ou d'investissement. Montpellier Méditerranée Métropole coopère avec les intercommunalités voisines : c'est le cas dans le cadre de la préparation du territoire à l'accueil de délégations sportives en vue des JOP 2024, en partenariat avec Millau Grands Causses et Sète Agglopolo afin de produire une offre élargie de sites sportifs.

«

ELLES L'ONT DIT

Ville de Paris

« Plus généralement, la Ville privilégie le dialogue et multiplie les projets opérationnels avec les collectivités limitrophes, notamment dans le domaine du sport, sujet consensuel par essence : optimisation de la gestion des parcs sportifs interdépartementaux, concertation avec les Villes où sont situées des concessions de la Ville extra-muros, projets d'intérêt commun trans-périphériques (parcours sportifs et continuités cyclables), problématique des baignades en Seine et dans les canaux, manifestations sportives communes (haut niveau ou proximité, journées olympiques, courses « événements », sport handicap...). Peu à peu des liens aux niveaux politique et administratif se sont établis et permettent de concilier des intérêts initialement divergents et de trouver des solutions gagnantes pour tous ».

Ville de Nîmes

« Les politiques publiques sportives du territoire se recoupent : soutien, promotion et structuration du mouvement sportif, développement de la pratique, construction et rénovation d'équipements sportifs. La pratique du handisport et du sport adapté est aussi un élément important du développement. Échange et concertation se font en lien avec les différentes collectivités du territoire, au niveau de la construction des équipements sportifs mais aussi sur l'accueil de manifestations sportives à caractère national ou international ».

Ville de Pau / Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

« Un dialogue territorial existe concernant les compétences obligatoires et sur des thématiques bien précises. À certains égards, la complémentarité est plus perceptible avec le Conseil départemental qu'avec le Conseil régional du fait de la qualité de chef-lieu de la collectivité. Elle émerge sur les questions relatives au Sport santé et à l'activité physique chez les jeunes ».

CONFÉRENCES RÉGIONALES DU SPORT : VERS UNE DÉCENTRALISATION DES POLITIQUES SPORTIVES

Si les collaborations interterritoriales sont irrégulières et s'expriment par des projets de financements d'infrastructures, d'événements ou de subventions aux clubs sportifs, les grandes villes et grandes intercommunalités militent pour échanger plus globalement sur les orientations à prendre en matière de politiques sportives locales. Elles appellent à davantage de convergence et de dialogue pérennes, et souscrivent à la mise en place d'une instance dédiée aux politiques sportives qui mobiliserait à l'échelon local les acteurs du sport : collectivités territoriales, État, mouvement sportif, acteurs économiques.

Cette demande s'est traduite par la mise en place de Conférences régionales du sport, que France urbaine a appelé de ses vœux pendant la phase de concertation dédiée à la nouvelle gouvernance du sport. Ces instances territoriales dédiées favoriseraient des échanges réguliers et une vision beaucoup plus transverse en matière de politiques sportives.

« **Oui, à condition que** » : si les Conférences régionales du sport sont majoritairement plébiscitées, nombreux sont les points de vigilance et les réserves avancés par les répondants. En la matière, prérequis et « garde-fous » sont nécessaires pour que ces instances territoriales puissent apporter de réels apports au développement du sport dans les territoires.

Les élus des grandes villes et métropoles sont favorables aux Conférences régionales du sport...

À condition que les collectivités aient un rôle prépondérant, notamment les communes qui sont les principaux investisseurs/propriétaires/acteurs de la politique sportive de proximité. Cette Conférence régionale du sport doit nécessairement incarner le principe de décentralisation et correspondre aux principes exprimés dans le Manifeste d'Arras de France urbaine (mars 2017) : une autonomie d'action et de décision des collectivités territoriales, condition essentielle pour qu'elles puissent

assumer pleinement leurs responsabilités dans le cadre d'un dialogue renforcé avec l'État.

En ce sens, la Conférence régionale du sport est bien distincte de l'Agence nationale du sport et doit être en mesure d'identifier ses propres orientations, en adéquation avec les spécificités du territoire et des politiques locales mises en œuvre ;

À condition que puissent être instituées des Conférences des financeurs, mobilisant les principaux contributeurs financiers du sport dans les territoires. Selon les paramètres territoriaux, et en se référant au principe de différenciation, la conférence des financeurs pourra s'établir sur un périmètre départemental et/ou métropolitain ;

À condition que l'ensemble des parties mobilisées joue le jeu de la coordination et du dialogue. Le rôle et le niveau de mobilisation concrets des opérateurs économiques sont notamment attendus, tandis que se pose la question de l'impact des plans nationaux des fédérations sur la cohérence territoriale ;

À condition que l'État garantisse une intervention plus ciblée et adaptée, notamment par le biais de ses services déconcentrés et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ;

À condition que les différentes thématiques traitées en leur sein – donnant lieu à des commissions dédiées – puissent être investies par les principaux acteurs, les principaux financeurs. Cette logique favoriserait la clarification du sport comme compétence partagée.

Ville de Mulhouse

« Pour tenir compte des spécificités territoriales, il est important de laisser une « autonomie / autorité » de proximité aux acteurs locaux. Cette Conférence régionale du sport n'aura de sens que si elle est en capacité d'entendre l'ensemble des partenaires et notamment les niveaux communaux et intercommunaux ».

Métropole du Grand Lyon

« Oui à la Conférence régionale du sport si les statuts, le rôle et les pouvoirs de cette instance sont clairement définis, compris et partagés. Non, si son rôle est défini de manière unilatérale par l'État ou l'un des membres ou s'il dispose de pouvoirs de décisions ou de contrainte vis-à-vis des différentes collectivités membres. En clair: une instance d'échanges, de réflexion, de mise en cohérence permettant le montage de projets partagés à l'échelle de la Région pourquoi pas mais pas une instance « supra » dotée de pouvoirs dégradant la responsabilité politique et la liberté d'action de la Métropole ».

Métropole Aix-Marseille-Provence

« La nouvelle gouvernance territoriale du sport prendra tout son sens si l'ensemble des financeurs territoriaux et locaux partagent leur implication et définissent une stratégie globale et complémentaire donnant ainsi du sens et de la force à la mise en place d'une politique prospective »

QUELLES RELATIONS AVEC LES FÉDÉRATIONS ET LES CLUBS ?

DES RELATIONS À CONSTRUIRE AVEC LES FÉDÉRATIONS...

Tandis que les collectivités territoriales, grandes villes et grandes intercommunalités de surcroît, façonnent leurs politiques sportives en transversalité, en lien avec les autres politiques publiques, les fédérations sont davantage orientées vers une approche descendante et verticale. Nombreuses sont les collectivités répondeuses qui appellent à ce que le projet fédéral prenne en compte les orientations des politiques territoriales, ce à quoi doivent prétendre les Conférences régionales du sport dans le cadre d'un dialogue pérenne.

Les liens entre les grandes villes et les fédérations sont principalement du ressort de l'événementiel et s'activent dans le cadre d'organisation d'événements sportifs: la Ville de Lyon dispose de liens avec la Fédération Française de Football (FFF) pour l'accueil de matchs au Matmut Stadium Gerland, tandis que la Métropole se positionne en accompagnement si nécessaire des communes qui disposent de contacts avec des fédérations. Orléans Métropole fait le même constat: des relations avec les fédérations principalement liées aux différentes actions menées communément (l'organisation de compétition à dimension internationale, les homologations de terrains et d'installations, les opérations faisant la promotion des pratiques, etc.).

La Ville d'Angers a conventionné avec les fédérations d'Athlétisme (FFA), de Natation (FFN) et de Basket-Ball (FFBB) afin de fixer des engagements à respecter entre les entités pour assurer l'organisation de plusieurs manifestations sur le territoire. Même son de cloche du côté de Nîmes: la Ville, en lien avec de nombreuses fédérations sur le plan événementiel (Escrime, Football, Squash, Échecs, etc.) a convenu d'un cadrage règlementaire par des conventions de mise à disposition d'équipements sportifs, d'attribution de subventions, de contrats ou encore d'homologations d'équipements sportifs.

Les projets sportifs territoriaux (PST) et projets sportifs fédéraux (PSF) sont appelés à converger, dans une logique qui prête à la complémentarité et profite aux politiques sportives dans leur ensemble. Un dialogue aux échelons national et territorial est en ce sens primordial et doit être appelé de tous.

... SUR LE MODÈLE DES CLUBS ?

Si les liens avec les fédérations sont plutôt « ponctuels », les villes et métropoles disposent de liens plus pérennes avec les clubs – proximité et subventions obligent – sur un modèle contractualisant. À l'instar de la Ville de Bordeaux, plusieurs collectivités font le constat que le lien fédéral passe la plupart du temps par le club résident (voire les ligues et les comités régionaux).

À Montpellier, des actions sont engagées avec les clubs de haut niveau pour les rapprocher du sport pour tous, dans le cadre de conventions de partenariat. La Ville a signé des conventions avec le Montpellier Handball (MHB), le Montpellier Rugby Club (MRC) et le Montpellier Hérault Sport Club (MHSC), qui incluent des programmes d'action sur les quartiers, des stages de découvertes pendant les vacances scolaires, des opérations à caractère social (accompagnement de jeunes handicapés par des joueurs professionnels pour un baptême de l'air), etc.

La Métropole du Grand Nancy pour l'exercice 2018/2019 a alloué pas moins de 3 millions d'euros de subventions aux associations et clubs de proximité ainsi qu'aux clubs professionnels/médiatisés. Ces subventions sont « conditionnées » à la fois par une Charte de partenariat avec les clubs sportifs professionnels et de haut-niveau (mettant en lumière les nombreux champs d'actions du sport sur le territoire métropolitain, qu'ils soient sociaux, éducatifs, ludiques, mais aussi de santé et de bien-être). Elle a pour but de promouvoir un projet sportif collectif et durable et un Règlement d'intervention renforçant la transparence dans les décisions d'octroi de subventions (une fiche-type avec plusieurs critères permet de pondérer le total de la subvention à allouer, tels que le niveau d'effet des retombées, la part du financement privé, l'intérêt pour le développement durable, le sport féminin, l'accessibilité, le nombre de bénévoles, etc.).

Un modus operandi similaire à Rouen : la Métropole Rouen Normandie a conventionné avec plusieurs clubs (Rouen Métropole Basket, Rouen Normandie Rugby, etc.) afin d'engager des actions multiples et variées auprès de différents publics (actions dans les quartiers, initiation dans les établissements de santé ou médico sociaux, interventions dans les établissements scolaires, dans les clubs...).

Rappelant le caractère indissociable du sport pour tous et sport de haut-niveau, la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) a convenu de la mise en place d'actions dédiées à des publics spécifiques via les missions d'intérêt général prévues dans les conventions avec les clubs de haut niveau, et via les événements sportifs. Qualifié d'essentiel, le rapprochement entre sport de haut niveau et la population se traduit ainsi par les actions des clubs envers différents publics : déjeuneurs organisés dans les écoles situées sur le territoire communautaire, rencontres entre des sportifs et des détenus de la maison d'arrêt de Dunkerque, venues de joueurs dans des structures médicalisées, etc. ■



09

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

UNE OCCASION À SAISIR POUR LES TERRITOIRES

Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) figurent de façon incontestable comme l'un des plus grands rendez-vous sportifs planétaires. Pendant près de quatre semaines, les épreuves rythment l'actualité internationale, valorisant les athlètes, les pays et la haute-performance de manière générale. S'ils sont majoritairement dédiés à la valorisation du sport de haut-niveau, les JOP constituent également un moyen précieux de sensibiliser l'opinion à la pratique physique et sportive.

Dans le contexte qui est celui de la mise en action de l'ANS et de l'installation des Conférences régionales du sport, les JOP s'inscrivent comme une échéance primordiale pour mener une politique sportive nationale et locale ambitieuse : c'est l'objectif de la nouvelle gouvernance du sport. D'une part, la politique liée à la haute-performance entend rendre « médaillables » bon nombre d'athlètes français (détection, accompagnement, performance, etc.), objectif rappelé dans le Rapport Onesta⁸ publié en janvier 2018. D'autre part, les performances sportives doivent permettre de mettre en lumière la pratique en elle-même : susciter des vocations, si ce n'est avant tout favoriser les appétences liées à l'activité physique et sportive au quotidien.

Les grandes villes et métropoles ont conscience de l'apport que peut constituer la médiatisation de grands événements sportifs pour le développement de la pratique sportive. Dans le cadre des JOP, elles sont très nombreuses à avoir d'ores et déjà établi une stratégie d'ensemble pour valoriser le sport et les équipements sportifs de proximité, implantés sur les territoires. Cette démarche se formalise par le biais du Label « Terre de Jeux 2024 », décerné par le Comité organisationnel des Jeux olympiques (COJO) : ce processus de labellisation permet de générer du liant et de créer une communauté de territoires (régions, départements, intercommunalités, communes) et d'associations mobilisée en perspective des JOP. Le sport est ainsi propulsé comme vecteur de valorisation des territoires, contribuant aux politiques publiques telles que l'écologie, la culture ou le tourisme. Dans un volet « Héritage », l'un des objectifs des JOP 2024 doit bien être celui du « ruissellement » et

de la consolidation du sport comme élément contributeur aux enjeux de société. C'est la démarche que porte France urbaine, dont la labellisation « Terre de Jeux » est une juste reconnaissance des réflexions engagées et des travaux en cours sur le rôle que peut tenir le sport aujourd'hui et demain.

L'excellence des équipements sportifs corrélée à la capacité d'accueil des territoires urbains leur permettent de prétendre au statut de « Centre de préparation aux Jeux » (CPJ), précieuse appellation à laquelle les grandes villes et métropoles ont massivement postulé pour pouvoir accueillir des délégations étrangères. En ce sens, les échanges avec les fédérations internationales foisonnent et donnent sens au marketing territorial.

À Mulhouse, comme dans d'autres grandes villes, des délégations internationales sont accueillies dans la perspective des cycles olympiques 2020/2024, donnant lieu à la formalisation d'accords partenariaux avec certaines fédérations. Pour la labellisation et la promotion des CPJ, Montpellier Méditerranée Métropole a initié un partenariat avec deux territoires intercommunaux voisins, Sète et Millau, en tant que destination sportive commune. La Ville de Metz, quant à elle, a identifié quatre sites sur son territoire, pour 6 disciplines (handball, judo, gymnastique, tennis de table, kayak, aviron). Au niveau national, des liens se sont noués entre les collectivités et les fédérations, à l'image de la ville de Colombes et de la Fédération de hockey sur gazon, discipline dont les épreuves se dérouleront au Stade Yves du Manoir pendant les JOP 2024.

⁸ « Mission d'étude pour la haute performance sportive », Claude Onesta, janvier 2018



10

POUR ALLER + LOIN QUELLE PLACE ET QUELLES PERSPECTIVES POUR LE SPORT DANS NOTRE SOCIÉTÉ DEMAIN?

RENFORCER LE CARACTÈRE TRANSVERSAL DU SPORT PARI MI LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le sport s'est au fil du temps imposé comme un fait de société majeur dont la définition n'a cessé de se complexifier, tant il s'est diversifié dans sa forme et dans sa finalité. La vision classique qui consisterait à résumer le sport à la pratique d'une discipline dans un cadre défini (école ou club), dans un but de compétition, est désormais révolue. Le sport couvre un champ beaucoup plus large et fait l'objet de politiques publiques ou d'actions privées qui visent à en valoriser les bénéfices dans des secteurs très variés. En outre, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg estiment nécessaire l'intégration de la dimension sportive, au même titre que la dimension développement durable, dans les autres politiques (urbanisme et aménagement du territoire, déplacements transports, télégestion du parc immobilier et espaces verts, etc.).

La Ville de Pau et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées estiment pour l'heure que le sport est fréquemment appelé en recours de dernière minute pour faire face aux problématiques sociétales de santé, de citoyenneté... Si l'activité physique et sportive apparaît comme étant au cœur des fondamentaux éducatifs dans l'enseignement, la réalité peut s'avérer toute autre selon les contextes locaux et les moyens disponibles.

L'ambition serait alors de passer d'un fait social à une réelle culture sportive. Brest Métropole, à l'image d'autres collectivités, a établi un Projet Sportif Territorial (PST) dont les enjeux ont été établis et partagés par l'ensemble des acteurs des sports (services publics, mouvement sportif, habitants...). Fruit de cette réflexion ouverte et pluridisciplinaire, le PST se traduit aujourd'hui par la fédération d'acteurs particulièrement impliqués dans la vie sportive de leur territoire. Pour Argenteuil, seuls les territoires qui bénéficient d'une volonté politique locale forte parviennent à proposer des plans d'actions qui

permettent de maintenir une activité minimum. Mais si la France souhaite répondre aux attentes qui sont placées en elle pour 2024, il est urgent qu'elle rénove son approche et revoit à la hausse les moyens qu'elle met à la disposition du sport.

À l'instar de la Ville de Colombes, beaucoup de grandes villes et métropoles analysent le sport comme un levier en faveur du développement économique et de l'emploi: le sport et les activités qui lui sont associées offrent des perspectives de développement plus que prometteuses. Il s'impose comme un service essentiel, de plus en plus prisé par la population dans le cadre des loisirs pratiqués ou comme support à l'activité professionnelle, le sport contribuant au bien-être au travail et indirectement à la performance des salariés. Le secteur recrute et se rapproche de la nouvelle économie du numérique, notamment par la création d'applications spécialisées sur le sujet et l'avènement du e-sport, étendant ainsi son spectre d'interventions.

Le sport ne peut être déconnecté des enjeux sociétaux et doit participer à la construction d'un modèle plus à même de favoriser la cohésion et l'intégration des populations les plus fragiles: appréhendé sous le prisme de la citoyenneté et de l'inclusion sociale, le sport doit également redémontrer son exemplarité. Il convient d'en résorber les dérives comme la triche, la violence, le harcèlement de toute nature, le dopage ou le repli communautaire, au risque de produire une dichotomie entre ce que l'on attend de lui et l'image qu'il renvoie au travers des spectacles qu'il produit: le développement d'un sport vertueux est le seul gage de la préservation de sa place en tant qu'acteur social.

Enfin, parmi ces perspectives, le sport disposera d'un lien central avec les enjeux liés à la transition écologique. Nombreuses sont les grandes villes et métropoles qui se concentrent sur des dispositifs visant à rendre les événements sportifs - et l'activité sportive de façon plus large - davantage vertueux sur le plan écologique. Un enjeu auquel France urbaine prendra sa part, dans un but d'œuvrer collectivement à l'identification d'objectifs. Des pistes ont d'ores et déjà été identifiées, ...

- en lien avec des enjeux d'innovation : privilégier la réalisation et la rénovation d'équipements innovants adaptés aux enjeux actuels de développement durable et de Ville connectée, pilotage des installations à distance (ouverture, éclairage, gestion des alarmes, contrôle d'accès...), développement des parcours urbains et extra-urbains connectés, emploi de technologies optimisant les économies d'énergies, les temps de retour sur investissement et réduisant les besoins de maintenance (passage en technologie LED), etc.

S'ADAPTER ET ANTICIPER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE

Une large majorité de grandes villes et métropoles estime que nous nous situons dans une période charnière de l'évolution du sport et de sa dimension consumériste et mondialisée. À l'image de notre société qui favorise et valorise la réussite individuelle et l'épanouissement personnel, le sport évolue vers plus de pratiques libres et s'éloigne des structurations collectives représentées par les clubs et associations sportives : aujourd'hui, 3 personnes sur 4 ne sont pas licenciées dans une fédération et ne participent pas à des compétitions. Les sociétés commerciales se sont parfaitement adaptées à cette demande par le développement des équipements de loisirs, de salles de remise en forme dans les zones urbaines et péri-urbaines, profitant d'une population croissante qui s'adonne aux activités physiques et sportives en dehors du mouvement sportif. Dans ce sillage, la Ville de Metz avance que l'évolution du rapport au temps rend le sport « sous licence » difficilement accessible pour certaines franges de la population (notamment par exemple pour les parents entre 30 et 49 ans, reprenant l'étude France Stratégie « Trajectoires individuelles d'activité physique et sportive » - juillet 2018).

Le développement des réseaux sociaux permet de s'affranchir des capacités d'organisation auparavant de compétence exclusive des structures associatives et d'organiser individuellement ou en petit groupe sa pratique en fonction de son besoin, sa disponibilité et ses envies. La conséquence pour les collectivités est qu'auparavant, le club était l'interlocuteur unique et la réponse aux besoins passait souvent par ce médiateur qui jouait un rôle de filtre. Aujourd'hui, le contact est direct avec la population qui aspire à une pratique libérée des contraintes : horaires libres, pas de licence, pas d'assurance, etc.

Les collectivités se doivent d'imaginer des formules souples, ouvertes et accessibles. Un des leitmotiv en la matière : les collectivités et l'État doivent être attentifs à cette évolution, avec pour objectif de l'accompagner voire de la précéder car elle a une influence considérable sur la fréquentation des

équipements sportifs publics, sur les programmes de travaux et de création de nouveaux équipements et sur les actions à mener visant à développer la pratique sportive. À cet effet, la concertation des acteurs publics locaux sur un même territoire paraît indispensable dans un but de cohérence de l'offre sportive territoriale et doit être développée à l'avenir, de même qu'un travail partenarial avec les acteurs économiques privés, avec le même objectif.

Faciliter les pratiques libres est l'une des réponses à envisager. Ouvrir au grand public les équipements sportifs des établissements scolaires lors des vacances scolaires et/ou les week-ends (y compris les équipements des grandes écoles et de l'Université, voire encore de l'armée concernant la Ville de Metz), et étendre les horaires d'ouverture de certains équipements municipaux, peuvent constituer des réponses adaptées. Les évolutions en matière de numérique peuvent également constituer une opportunité pour développer les pratiques sportives et optimiser l'utilisation des équipements (application smartphones pour la réservation en ligne ou le partage des informations, réseaux sociaux, partage de données, etc.).

L'URGENCE DE RÉINVESTIR ET VALORISER LE BÉNÉVOLAT

Le contexte actuel évoque souvent une crise du bénévolat. L'évolution des clubs sportifs, notamment par la demande de tâches « professionnalisantes » en leur sein, ainsi que la modification du rapport au temps et à l'implication dans la vie locale et associative ont contribué au déclin du bénévolat en France. Pour Besançon, la baisse du bénévolat, déjà observée depuis une vingtaine d'années, a pu être estompée par la création des emplois aidés qui, il est vrai, par des effets pervers, ont pu renforcer dans quelques cas le retrait de l'implication des bénévoles.

Néanmoins, et principalement au sein des clubs de quartiers, la présence de professionnels a été un élément de maintien en vie de structures sportives. Cela n'est plus le cas et nous observons une véritable déconstruction de la vie associative de proximité. Des clubs cessent tout simplement leurs activités ou n'arrivent plus à en assumer le fonctionnement quotidien. Il faut rappeler les exigences sécuritaires, réglementaires et comptables qui se sont accrues, pour un fonctionnement plus transparent d'associations en lien avec un public mineur, gérant des budgets conséquents qui pèsent sur les associations et leurs dirigeants bénévoles.

Parmi les perspectives, celle primordiale de réinventer une bipolarité bénévoles/professionnels au sein des associations afin de préserver le lien social qu'elles génèrent naturellement et au quotidien, tandis que les acteurs du sport sont nombreux à plaider pour la création d'un « statut » dédié ■



FRANCE
URBAINE

MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

22-28 rue Joubert, 75009 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56

www.franceurbaine.org



Directeur de la publication:
Olivier Landel

Suivi de réalisation:
Benoit Cormier

Rédaction:
Emmanuel Heyraud et Sébastien Tison

Graphisme:
Pascal Maurand

Impression:
Kerel

Crédits photos:
France urbaine

Document téléchargeable
sur www.franceurbaine.org

Juin 2020

